

LA BANQUE ROYALE DU CANADA



ETAT GENERAL

30 NOVEMBRE 1923

PASSIF

Capital-actions versé.....	\$ 20,400,000.00	\$ 20,400,000.00
Fonds de réserve.....	1,085,830.67	
Balance de profits reportée.....		
	21,485,830.67	
Dividendes non payés.....	8,283.34	
Dividende No 145 (12 p.c. par année) payable le 1er décembre 1923.....	612,000.00	
Boni de 2%, payable le 1er décembre 1923.....	408,000.00	
	22,514,114.01	
	\$ 42,914,114.01	
Dépôts ne portant pas intérêt.....	\$ 109,575,137.96	
Dépôts portant intérêt, y compris l'intérêt accru jusqu'à la date du rapport.....	311,759,127.18	
Total des dépôts.....	421,334,265.14	
Billets de la banque en circulation.....	31,226,541.74	
Balances dues à d'autres banques en Canada.....	856,886.55	
Balances dues à des banques et des correspondants de banque ailleurs qu'au Canada.....	14,055,924.38	
Billets payables.....	4,744,757.90	
	472,218,375.71	
Lettres de crédit en suspens.....	23,226,065.17	
	\$538,358,554.89	

ACTIF

Monnaie courante.....	\$ 16,946,169.28	
Billets du Dominion.....	29,446,597.25	
Monnaie des Etats-Unis et autres monnaies étrangères.....	23,711,772.49	
Dépôts dans les réserves centrales d'or.....	11,500,000.00	
	\$ 81,604,539.02	
Billets d'autres banques canadiennes.....	2,750,470.11	
Chèques sur d'autres banques.....	24,987,366.06	
Balances dues par des banques et correspondants de banques ailleurs qu'au Canada.....	22,290,159.04	
Garanties des gouvernements fédéral et provinciaux n'excédant pas la valeur du marché.....	28,783,050.46	
Garanties des municipalités canadiennes et garanties publiques anglaises, étrangères et coloniales autres que canadiennes, n'excédant pas la valeur du marché.....	15,900,363.08	
Obligations, débiteures et stocks de chemins de fer et d'autres, n'excédant pas la valeur du marché.....	10,436,951.81	
Prêts sur demande et à courte échéance (n'excédant pas trente jours) au Canada, sur obligations, débiteures et stocks, et autres garanties d'une valeur marchande suffisante pour compenser.....	16,307,367.43	
Prêts sur demande et à courte échéance (n'excédant pas trente jours) ailleurs qu'au Canada sur obligations, débiteures et stocks et autres garanties d'une valeur marchande suffisante pour compenser.....	30,065,207.61	
	\$233,125,474.62	
Prêts et escomptes courants au Canada moins remise d'intérêt après avoir amplement pourvu aux dettes mauvaises et douteuses.....	157,738,785.51	
Prêts et escomptes courants ailleurs qu'au Canada (moins remise d'intérêt) après avoir amplement pourvu aux dettes mauvaises et douteuses.....	104,487,764.09	
Prêts non courants (à la perte desquels il a été pourvu).....	2,496,418.34	
	264,722,967.94	

A reporter..... \$264,722,967.94

Edifices de la banque à pas plus que le coût, moins les montants déduits.....	13,560,168.21
Immeubles autres que les édifices de la banque.....	1,734,512.43
Hypothèques sur immeubles vendus par la banque.....	387,890.79
Dettes de clients sur lettres de crédit "as per contra".....	23,226,065.17
Actions des et prêts aux compagnies contrôlées.....	252,346.00
Dépôts au gouvernement fédéral pour garantir la circulation des billets.....	1,020,000.00
Autre actif non compris dans ce qui précède.....	329,129.73
	\$538,358,554.89

NOTA.—La Banque Royale du Canada (France) a été constituée en corporation en vertu des lois de France pour s'occuper des affaires de la Banque à Paris. Comme tout le capital-actions de La Banque Royale du Canada (France) est détenu par La Banque Royale du Canada, l'actif et le passif de la première sont compris dans le Bilan Général ci-dessus.

H. S. HOLT,

Président.

C. E. NEILL,

Gérant Général.

CERTIFICATS DES VERIFICATEURS

Nous faisons rapport aux Actionnaires de la Banque Royale du Canada :

Que nous avons revisé l'encaisse et vérifié les garanties de la banque à son siège social, le 30 novembre 1923 et aussi une autre fois et nous avons aussi dans le cours de l'année, revisé et vérifié la caisse et les garanties aux principales succursales de la banque.

Que nous avons obtenu toutes les informations et explications que nous avons demandées.

Que toutes les transactions de la banque qui sont venues à notre connaissance ont été, dans notre opinion, en dedans des pouvoirs de la banque.

Que le bilan ci-dessus comparé par nous avec les livres au siège social ainsi que les retours certifiés des différentes succursales est fait de manière à donner un aperçu vrai et juste des affaires de la banque au 30 novembre 1923 tel que démontré par les livres de la banque.

S. ROGER MITCHELL, C.L.,

W. GARTH THOMPSON, C.L.,

de Marwick, Mitchel & Co.

JAMES G. ROSS, C.L., de P. S. ROSS & Sons,

Vérificateurs

Montréal, Canada, 26 décembre 1923.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Balance au compte des profits et pertes, le 30 novembre 1922.....	\$ 1,007,514.19
Profits pour l'année après avoir déduit les frais d'administration, l'intérêt accru sur dépôts; avoir pourvu aux dettes mauvaises et douteuses, et intérêt compris sur billets non encore dus.....	3,909,316.48
	\$ 4,916,830.67
CECI A ETE AFFECTE COMME SUIT :	
Dividendes Nos 142, 143, 144 et 145 à 12 p. c. par année.....	\$ 2,448,000.00
Boni de 2 p. c. aux actionnaires.....	408,000.00
Transporté au fonds de pension des officiers Affecté aux édifices de la Banque.....	100,000.00
Réserve pour taxes du gouvernement fédéral, y compris la taxe de guerre sur la circulation des billets de la Banque.....	475,000.00
Balance des profits et pertes rapportée.....	1,085,830.67
	\$ 4,916,330.67

H. S. HOLT,

Président.

C. E. NEILL,

Gérant Général.

Montréal, 26 décembre 1923.

La loi pour
Consultations légales par les
avocats du Barreau

AVIS IMPORTANT—Nos que cette page intéresse s priés de tenir compte des établies par le journal. abonnés peuvent bénéficier de consultations; c'est pour mande de renseignements gnée; afin que nous puissions le correspondant est à questions doivent être adressées au Bulletin; 3o Nos tants ne sont tenus de r questions ordinaires, us nant les lois qui gouvernent de la vie rurale. Les cas ex qui nécessiteraient une loi choses à traiter entre le c les avocats; 4o Si le corre une réponse immédiate, avocats consultants peuv honoraires.

AMENDEMENT DU LUATION.—(Rép. à O. le mois de juin dernier, ont été demandés pour év ses nouvellement construi priétaire de ces immeubl l'ont pas faite. Lorsque complété et déposé pour ex propriétaire a constaté l' et s'en est plaint verbal en plus les preuves de c

Les

tutions mêmes les me lance au delà le mal caisses populaires) l' absolument bienfaisa

Sir Henry Wolff, la loi des Syndicats d a rien à dire contre égards elle est préfér voyance."

Ajoutons ce que commandeur Desjarc

A bien plus fort dispensable au Canad importe de concentr dance économique, sources, et de donne culture et à notre col "Que dire maint

lée !

"Elle garde sur avant tout au service elle crée le fameux (la première de nos ir

"Le problème de et fortifier les initiati te et avantageuse poi roisses, en l'utilisant tra sans cesse leur f leurs activités, surto tion, ces deux grande

"L'épargne ne s de grands centres, c parent au détriment

En Europe, ce p quement depuis un d ture nous démontrent richesse nationale...

Sans vouloir affi résolue par le crédit largement y contribu taque directement au

Il est moralisate les bienfaits de l'asso re aux classes moyer

L'organisation d cun des nôtres. Sou toutes les paroisses d

(Signé) LES PULAIRES. PAR